

ANIT



Bilan d'activité

Commission Réduction des Risques et des Dommages

31 décembre 2006

■ La commission RDR

- Depuis 1993, des adhérents de l'ANIT s'impliquent dans la Réduction des Risques et des Dommages sanitaires et sociaux ainsi que dans l'accompagnement des usagers de drogues, bien en amont de la demande de soins en toxicomanie.
- Dès sa création en 2003, cette commission s'est ouverte à la réflexion inter partenariale et a favorisé des prises de position concertées avec les autres associations intervenant dans ce champ.
- C'est ainsi que cette commission « collégiale » a œuvré pour l'intégration des actions de RDR dans un cadre légal. Ces actions seront inscrites dans la loi de Santé Publique du 9 août 2004, suivie de décrets et de référentiels.
- Cette commission proposera aussi les cadres favorables, tant à l'élaboration des pratiques, qu'à la valorisation des innovations.
Elle participera à la recherche de cohérence des politiques publiques.

■ La commission RDR

- Pour cela, elle contribue à l'articulation entre Réduction des Dommages et des Risques, Prévention, Accès aux soins et Insertion sociale
- Elle favorise des espaces d'échange et d'élaboration nationaux et internationaux
 - Par exemple à Narbonne, à Barcelone, à Toulouse, à Bobigny, à Orléans et d'autres à venir.
- Elle rend ces actions, lisibles, concrètes et efficaces sur le territoire national, par la remontée de données chiffrées, la formation, l'élaboration de références, la concrétisation de partenariats....

■ La commission RDR en 2006

1. *Dans le cadre de l'UF ANIT.*

Formation les 31 janvier et 1er février 2006 pour :

Favoriser et soutenir le passage en CROSMS des futurs CAARUD.

« LES CAARUD : Réglementations et obligations »

2. *Le colloque de Toulouse du 30 et 31 mars 2006.*

« Travail clinique et réduction des risques : quelles spécificités ? »

..... « la réduction des risques, s'est imposée : comme une politique de santé publique, comme une philosophie, impliquant d'accompagner les usagers de drogues tout au long de leur parcours y compris durant leurs périodes de consommation de drogues et non plus seulement dans leur demande de soins..... »

- Quelle éthique pour une pratique de l'accueil dans les dispositifs de RDR ?
- Quels référentiels pour une clinique spécifique de la RDR ?
- Quelles évolutions ? Peut-on refaire l'histoire ?
De l'accueil inconditionnel à la standardisation des réponses

■ La commission RDR en 2006

3. *Réalisation d'une enquête inter associative.*

- En juin 2006, l'ANIT souhaite réaliser un état des lieux de la situation budgétaire des futurs CAARUD au moment de leur passage en CROSMS.
- En juillet, SAFE propose d'intégrer notre projet dans une **enquête nationale inter associative** beaucoup plus exhaustive avec l'AFR, AIDES, MDM...
- La commission participera alors, à toutes les étapes de celle-ci, depuis la création, l'analyse des résultats jusqu'à la rédaction des conclusions.
 - **Elle produira un document de synthèse ANIT**, à partir des éléments adressés par nos adhérents, pour consolider auprès des pouvoirs publics notre position d'interlocuteur à part entière dans ce champ
 - Elle s'attachera particulièrement à faire ressortir les éléments suivants :
 - Indicateurs budgétaires sur la reprise par l'Etat des co-financements
 - Complémentarité des activités liée à l'accueil et associées aux distributions de matériel.

■ La commission RDR en 2006

4. Colloque de Bobigny des 11 et 12 octobre 2006.

« PREMIERES RENCONTRES NATIONALES DE LA REDUCTION DES RISQUES LIES A L'USAGE DE DROGUES »

- La commission RDR a participé à la co-organisation des Rencontres avec l'AFR, AIDES, ASUD, MDM, SAFE
- Elle a mis en place, animé et réalisé la synthèse d'un atelier de ces rencontres dont la thématique était , **la loi de 1970** :
 - « *Beaucoup de familles, de professionnels, d'élus, restent très réservés envers une dépénalisation assimilée souvent à une renonciation à poser des interdits.....* »
 - « *Comment soutenir le sens de la loi quand l'interdit ne fait plus cadre.....* »
 - « *Si nous constatons une assimilation entre dépénalisation et incitation à l'usage..... il nous faut apporter des réponses plus crédibles..... et contribuer à l'évolution du débat public sur l'indispensable réforme de la loi de 1970.* »

■ La commission RDR en 2006

5. *Mise en œuvre d'une convention de partenariat ANIT-ASUD pour concourir à la mise en place des conseils de vie sociale dans les CSAPA et les CAARUD*

Les projets 2007-2008

- **Consolider les partenariats, et par exemple**
 - Poursuivre l'ouverture de la commission R.D.R. au plan du territoire National.
 - Poursuivre les liens inter associatifs dans la mise en place du plan addictions sur la thématique « Réduction des Risques et Addictions ».

- **Favoriser l'échange européen, et notamment**
 - S'inscrire dans le **Forum Européen des Villes pour la Sécurité Urbaine** à partir du projet « Democracy, Cities & Drugs 2 » qui s'applique à favoriser le partage d'expériences et l'échange de professionnels entre villes européennes.

- **Poursuivre la réflexion clinique et l'appui méthodologique, pour**
 - L'exploitation et la diffusion large sur le territoire national des résultats d'enquêtes concernant la visibilité des actions de la R.D.R.
 - Concourir à l'évolution clinique de la RDR entre CAARUD et CSAPA.
 - Construire et animer un programme de soutien des équipes de CAARUD sur référentiel charte qualité, auto-évaluation...